

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 22 mai 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande déposée par SARL Espace des Arts – Atelier Aline Pederencino d'occuper l'atelier situé dans le bâtiment B du Pôle Î.Étech, zone des Saligues à Orthez à compter du 7 septembre 2015,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la SARL Espace des Arts – Atelier Aline Pederencino ayant son siège 1421 chemin de l'école, quartier Castétarbe, à Orthez, représentée par Mme Aline Pederencino, un bail professionnel pour l'atelier d'une superficie de 48 m² situé au pôle Î.Étech - zone des Saligues à Orthez,

Article 2 : de préciser que le bail prend effet le 7 septembre 2015 et s'achèvera le 6 septembre 2021,

Article 3 : de fixer le loyer mensuel à **366,24 € HT** auquel s'ajoute un forfait de charges mensuel de **225,50 € HT** soit un montant total mensuel de **591,74 € HT**,

Article 4 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 3 septembre 2015



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/09/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/09/2015